



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGOISES**

Compte rendu du Bureau de la Commission Locale de l'Eau
du 13.10.2023

Conseil Départemental de l'Ariège

Le vendredi 13 octobre 2023 à 9h30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Daniel ARTAUD, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel BESNARD, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Loïc GOJARD, M. Jean-Luc ROUAN, M. Xavier CAUX.

Etaient absents, excusés :

Mme Pascale CANAL, M. Alain METGE, M. Marc SANCHEZ.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU).

Etaient absents, excusés :

CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), UFC Que choisir, Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA).

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

Etaient présents :

Préfecture de l'Ariège, DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE), DREAL Occitanie (M. Anthony DELHAISE).

Etaient également présents :

CD09 Directrice Adjointe DAATE-SAEE (Mme Guylaine AUTHIER), CD09 DAATE-SAEE (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-SAEE (Mme Anne GAUTHIER), CD09 DAATE-SAEE (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-SAEE (Mme Magali PONS), Garants de la CNDP (Mme Anne Isabelle PARDINEILLE et M. Ivan PASCAUD), Conseil Départemental 31 (M. Kévin DUPLAN), Conseil Départemental 11 (Mme Sylvie SETZKORN), SSV (M. Gilles DOMENC), SMIVAL (M. Thomas BREINIG), SYMAR (Mme Marie BERTHELOT), SBGH (M. Jean-Christophe CID), SCOT VA (Mme Marine MONREDON), SMDEA 09 (M. Patrick RESCANIERES), LE TEMPS D'AGIR (Mesdames Elise JACQUEMEART et Lisa BERGERON), PNR (Mme Luce RAMEIL), ECTARE (M. Grégoire GUDIN), ECLECTIC (Messieurs David PROTHAIS, Morgan CHEHILI et Mme Sophie CHAUMETTE), CACG (M. Aurélien PUJOL), IREEDD (Messieurs Fady HAMADE et Pascal CHANE POI SANE).

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

« Merci à toutes et à tous de votre participation à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE de ce 13 octobre. »

• **Rappel des règles de séance par M. Jean-Paul FERRE :**

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres du Bureau d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Monsieur le Président de la CLE demande aux membres du Bureau d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées ci-dessus. Les modalités de tenue de séance sont approuvées à l'unanimité.

M. Jean-Paul FERRE, présente l'ordre du jour :

- 1) Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE BVPA :
 - Phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie,
 - Evaluation environnementale.
- 2) Présentation de l'étude de contexte des garants de la CNDP
- 3) Préparation de la concertation préalable et des actions de communication :
 - Concertation préalable : Travail sur les propositions de calendrier, de thématiques territoriales, mobilisation des acteurs,
 - Communication : Point sur les actions de communication réalisées et à venir.
- 4) Questions diverses.

1) Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE BVPA :

- Phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

Présentation de la phase 2 d'élaboration du SAGE.

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Le zoom sur l'évaluation du potentiel hydroélectrique est réglementaire, n'est-ce pas ?

• **Intervention de M. Siegfried CLOUZEAU, DDT09 :**

Il existe un article du Code de l'Environnement qui demande explicitement que le potentiel hydroélectrique soit évalué dans le SAGE. A côté, d'autres dimensions ou d'autres thématiques, un zoom sur l'hydro-électricité a été demandé d'un point de vue réglementaire commun à tous les SAGE qui sont engagés en France.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Le SDAGE Adour Garonne a déjà fait cette évaluation.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous sommes obligés de le faire et de compléter ce qui a été fait dans le SDAGE. C'est la CACG, en groupement avec IREEDD, qui va s'en occuper. Nous avons demandé à chaque DDT du périmètre et à la DREAL Occitanie de nous donner les informations sur les centrales existantes et les puissances installées.

Messieurs Fady HAMADE (IREEDD) et Siegfried CLOUZEAU (DDT09) peuvent nous expliquer où nous en sommes avec les données que nous avons transférées à la CACG.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Cela fait partie d'un exercice obligatoire de faire une photographie ou un état des lieux, avant de se projeter dans l'avenir et de savoir ce que l'on peut faire.

L'idée c'est de faire un état des lieux des usages qui touchent à l'eau. Cela nous vient de la Directive Cadre sur l'Eau qui nous impose de faire un état des lieux des usages de l'eau avec la production hydro-électrique qui est importante sur le bassin de l'Ariège pour, dans un deuxième temps, faire une évaluation prospective pour savoir ce que l'on fait.

On se projette dans l'avenir avec des ressources en eau disponible sur le territoire en ayant une photographie globale de ce qui existe.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUZEAU, DDT09 :**

Pour compléter par rapport au SDAGE, qui est un document très macro, nous avons la possibilité de le décliner à notre échelle au sein d'une instance comme la CLE où nous avons tous les usages, tous les usagers du territoire qui sont représentés, c'est bien de s'emparer de cet outil pour avoir une vision plus fine et plus représentative du territoire.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

J'ai été agréablement surprise par cette approche que je trouve très intéressante, et cet approche « climat » qui va modifier notre regard sur ce qui a pu exister et qui ne va pas être une « tendance » bien dessinée, puisque le changement climatique va amener des modifications dans ces tendances historiques. Cette construction avec les techniciens est intéressante, puisqu'en parallèle, il va y avoir cette concertation, au début préalable, puis en continue, avec la population, les 2 démarches vont très bien se compléter et vont apporter l'une à l'autre. Je suis contente de travailler en parallèle avec IREEDD.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Merci pour votre retour Mme PARDINEILLE.

Vous êtes historienne, je suis économiste et en économie en fait, on a besoin, pour dessiner le futur, de comprendre le passé.

On se rejoint là-dessus, la compétence technique ne suffit pas et encore une fois, par expérience, les blocages techniques qu'il peut y avoir sur un territoire sont liés aux usages de l'eau et aux difficultés de partager les efforts sur ces usages.

Nous ne sommes que techniciens, et nous vous apportons un éclairage qui permet d'objectiver le débat. C'est-à-dire que l'on va prendre des données en faisant une photographie, aller vers les acteurs du territoire en leur montrant la photographie que l'on a élaborée pour ce territoire.

A partir de ce moment-là, on va construire ce socle ensemble, ceci va être notre base solide pour construire la stratégie.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, SMIVAL :**

Une question technique sur les ateliers, quels types d'animations vont être mises en place en terme pédagogique et quels sera la place éventuelle des populations ?

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Il y a plusieurs séquences de concertation avec le grand public à laquelle nous n'appartenons pas, c'est-à-dire que l'on intervient pas dans la séquence de communication et de concertation du public. C'est le bureau d'étude Eclectic Expérience qui est en charge de cela.

Dans le cadre de notre approche, nous travaillons avec les acteurs du territoire qui sont les acteurs de la gestion de l'eau du territoire directement liés aux usages de l'eau.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Ce sont les membres des commissions géographiques qui ont été déterminés dans le règlement de fonctionnement de la CLE qui participeront aux ateliers animés par IREEDD.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Nous avons différentes approches pour travailler dans ces ateliers, avec une équipe spécialisée dans l'animation de la concertation. Pour l'instant, au stade actuel, je préfère avancer sur les états des lieux avant de proposer une animation sur ces ateliers.

En fonction de ce que l'on va retirer de cet état des lieux, nous pourrons construire ces ateliers là en concertation avec l'équipe « projet » du côté du maître d'ouvrage pour qu'il « matche » au mieux avec ce que l'on attend dans le cadre de ces bassins versants.

-Si nous les regroupons par commissions géographiques, nous travaillerons sur des thématiques multi-usages.

-Si nous les regroupons par thématiques, nous travaillerons sur de la prospective sur un usage.

Nous aurons l'occasion de le présenter au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux.

Le point suivant concerne les membres du groupement, je suis moi-même hydrologue et économiste, je suis accompagné par M. Pascal CHANE POI SANE qui est le chef de projet adjoint sur une bonne partie de la production technique. Je suis également accompagné par d'autres membres de notre équipe comme Mme Pauline JANVIER, économiste des politiques publique de l'eau. Actuellement, elle termine une évaluation des politiques publiques pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, elle a une très bonne connaissance du secteur de l'eau. Nous travaillons actuellement aussi avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, avec deux autres collègues Mesdames Manon DEBRUGUE et Anne-Laure DUSSEAU qui vont nous accompagner.

Dans notre groupement, il y a aussi le groupe de la CACG avec Mme Solène LALOU qui dirige l'équipe. Mme Magali MARQUIER et M. Julien LEMOINE vont s'occuper de la partie hydrologie, qualité des milieux aquatiques et de la production hydroélectrique. Mme Marie LEFRANC va s'occuper de toute la partie climat, projection climatique.

Le calendrier va nous amener jusqu'à début 2025 :

- La 1^{ère} séquence va nous amener jusqu'à juillet 2024, un comité technique a déjà eu lieu avec le lancement de l'étude le 11 septembre 2023. Cette présentation fait office de réunion de démarrage. A l'horizon de la fin d'année 2023, il y aura une séance plénière de la CLE avec les 1^{ers} résultats intermédiaires des tendances et des scénarios.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Les ateliers auront-ils lieu avant ou après la réunion de la CLE ?

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Les ateliers auront lieu après la séance plénière de la CLE de décembre.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous allons parler du calendrier avec ECLECTIC, nous avons la concertation préalable du public en même temps. Les ateliers menés par IREEDD, seront semaine 9 ou 10 du calendrier 2024 pour qu'ils puissent avancer sur les ateliers (la semaine du 26 février au 1^{er} mars ou alors celle du 4 mars au 7 mars).

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Il nous faut assimiler le matériau avant d'arriver en atelier, le matériau étant l'ensemble des données, des analyses que l'on aura réalisé sur le territoire.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Vous pouvez déjà le prévoir pour participer aux 3 ateliers et suivant les disponibilités de IREEDD pour les semaines 9 ou 10. Sera organisée, 1^{ère} quinzaine de juillet, une séance plénière de la CLE, pour valider ce qui sera produit en atelier pour la phase Tendances et scénarios.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce clair pour tout le monde ? Cela a été assez pragmatique comme présentation et dans les temps, merci.

Nous allons passer à l'évaluation environnementale, présentée par M. Grégoire GUDIN du cabinet ECTARE qui va nous présenter une étude qui dépasse le cadre strict de l'eau.

- Evaluation environnementale

• **Intervention de M. Grégoire GUDIN, Cabinet ECTARE :**

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Nous sommes dans la continuité de l'état des lieux qui a été fait précédemment, je ne retrouve pas un certain nombre de points donc je pense qu'il y a des choses à compléter, d'autres à ajouter car ce sont des phénomènes qui n'étaient pas encore présents lors du 1^{er} état des lieux auquel nous avons contribué.

Notamment les phénomènes de feux avec l'aggravation sur la qualité de l'air tout simplement. Par exemple, les épisodes de feux sur la Haute-Ariège avec un air saturé pour les populations. De nos jours, ce phénomène peut être récurrent avec la sécheresse qui s'amplifie et est à prendre en compte car cela a un impact aussi sur les phénomènes de ruissellements.

Il serait plus simple de refaire passer au bureau d'étude les observations que nous avons fait à l'époque notamment sur le « réseau de chevelus » où l'on retrouve les cours d'eau principaux et les impacts. La qualité des « réseaux de chevelus » n'apparaît nulle part, hors cela est essentiel justement dans l'état de la biodiversité et la phase transversale sur l'état des lieux de l'environnement doit être de regarder l'ensemble des impacts sur la biodiversité. Je pense que c'est un élément essentiel aussi bien quand on parle de qualité que de quantité, cela pourrait être mis davantage en avant dans l'intérêt que peut porter le SAGE dans la prise « à bras le corps » de cette problématique de biodiversité et son effondrement massif car notre Département ne va pas échapper à la règle. Nous essaierons d'apporter des éléments, nous avons fait passer une étude faite il y a 2 ans sur la qualité des eaux de surfaces et souterraines notamment par des prélèvements faits par l'Agence de Bassin avec une étude sur notre Département. Cette étude identifie de nouvelles pollutions sur tous les milieux et qui a un impact très très fort sur les eaux de surface lors des ruissellements et sur les eaux souterraines.

Dois-je envoyer directement l'étude au cabinet ECTARE ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Vous pouvez nous l'envoyer, nous avons une plateforme d'échange pour les documents à transmettre au bureau d'étude ECTARE.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

Je voulais simplement vous confirmer qu'il y a une complémentarité avec ce que nous allons produire et ce que le cabinet ECTARE va produire.

Lorsque que nous vous présenterons nos scénarios à venir, il va falloir coordonner nos travaux avec l'impact sur l'environnement et sur la qualité des milieux aquatiques de chacun de ces scénarios-là.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Je vous informe que vous avez jusqu'au 15 novembre pour faire remonter vos remarques ou compléments d'informations à transmettre au Bureau d'étude ECTARE pour que l'on puisse ensuite envoyer avant la séance plénière de la CLE du 7 décembre, une version plus complète.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous allons passer la parole aux garants de la CNDP pour nous présenter l'étude de contexte.

2) **Présentation de l'Etude de contexte des garants de la CNDP**

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

Les 2 premières démarches vont être participatives et vont amener à travailler avec les COTECH, les commissions géographiques, les techniciens et les élus.

Nous accompagnons la 3^{ème} démarche mais qui va être menée par le bureau d'études Eclectic Expérience et Le Temps d'Agir qui sont associés et vont être le « bras armé » de cette concertation citoyenne, obligatoire mais le recourt aux garants n'est pas une démarche obligatoire.

Nous allons vous présenter rapidement l'étude de contexte et nous laisserons ensuite la place aux questions pour débattre. Nous laisserons la place aux professionnels qui vont vous expliquer l'ébauche, les démarches de concertations avec le public qui commencent à se mettre en place.

Ces 3 démarches sont en parallèle mais, en même temps, sont itératives car cela est important qu'il y ait des rapports entre les trois travaux en cours dans l'élaboration du SAGE.

Vous avez tous reçu l'étude de contexte, j'espère que vous avez pu la regarder. A quoi sert-elle ?

Elle est demandée par la Commission Nationale du Débat Public qui nous a missionné sur cet accompagnement d'élaboration du SAGE, c'est un peu l'Alpha de notre mission et l'Oméga étant la transmission du bilan de la concertation qui est un document obligatoire qui sera réalisé le mois suivant la fin de la concertation. Il sera public, alors que l'étude de contexte, est limitée aux membres de la CLE ; le bilan sera ensuite abondé puisqu'il y aura une concertation continue.

Ce 1^{er} bilan sera abondé chaque année, d'un bilan de la concertation continue qui pourra durer 2/3 ans. Tous ces bilans vont être ajoutés au dossier d'enquête publique pour vous dire l'importance de cette concertation préalable et de cette concertation continue qui permet une consultation citoyenne et un travail commun pour arriver à cette stratégie et au document du SAGE.

Cette étude de contexte nous sert déjà à nous garantir, car on arrive sur un territoire que l'on ne connaît pas, à « prendre la température ». Bien qu'elle serve à la consultation du Grand Public nous n'avons pas la prétention de donner une image de l'idée que se fait le Grand Public du SAGE.

Cette image-là va être issue du bilan, elle va servir également au Maître d'Ouvrage, à la CLE et aux bureaux d'études. Les personnes que nous avons interviewées sont toutes des acteurs de l'eau et donc ils ont eux même une opinion sur comment est perçu le SAGE, à quoi il va servir, etc....

L'étude de contexte met le focus sur les attentes, les craintes et les grandes thématiques ; c'est vraiment un travail qui n'a pas de prétention particulière, mais qui peut déjà donner une idée sur ce que l'on va travailler. Elle sert aussi à donner des perceptions, je vais vous donner les attentes et les craintes, mon collègue Yvan va parler plutôt de ce qui est prescriptif et qui sera travaillé avec le bureau d'étude.

Nous avons procédé avec une liste d'acteurs choisis qui nous paraissaient importants et ceux qui ont bien voulu nous répondre et nous consacrer du temps.

Dans l'étude de contexte, à la fin, se trouve un tableau qui regroupe la vingtaine de personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus, cette liste n'est pas nominative, la CNDP nous demande de ne mettre que les titres des organismes.

Nous avons les perceptions de la CLE qui sont importantes avec son rôle majeur qui est vraiment reconnu et vraiment de très forte attente sur cet outil SAGE. De cette attente, découle de définir vraiment les contours du SAGE et de ce qu'il fait et peut faire, c'est vraiment quelque chose qui va être très important. Ce qui est apparu aussi, c'est la méconnaissance du SAGE, même parmi les personnes qui sont très proches de l'élaboration, ils ne savent pas très bien à quoi il sert, quelles sont ses limites, etc... Il va falloir fournir un effort d'information et de communication auprès du public.

Sur les acteurs, nous avons été un peu étonnés puisque nous sortons d'un autre SAGE Neste et Rivières de Gascogne sur lequel les agriculteurs avaient été un des points centraux de l'étude de contexte avec beaucoup de craintes et là nous avons senti qu'au niveau de l'agriculture il y avait beaucoup moins de méfiance et plus de confiance dans le potentiel des agriculteurs pour se réinventer et saisir à bras le corps le problème de l'eau, avant que l'on ne leur impose des restrictions

plus drastiques. Le sujet de l'hydro-électricité a été un sujet récurrent dans les craintes sur le SAGE, les tensions sur l'hydro-électricité, sur les lâchers d'eau et les carrières.

Sur le plan « théorique » les craintes sont sur la longueur des procédures, il y a une urgence et nous l'avons bien senti sur la gestion, le partage de l'eau. Quand on voit la longueur des études, nous nous rendons bien compte qu'il y a une lenteur mais, en même temps, il faut faire comprendre à la population que c'est aussi important pour travailler et partir sur des documents vraiment sérieux et à jour. Quand les études sont lentes les données ne sont plus vraiment à jour. C'est souvent un problème en France, quand le projet sort, il n'est plus adapté au contexte.

Les enjeux quantitatifs et qualitatifs et environnementaux sont très liés, parfois nous avons eu des remarques comme quoi tout est déjà décidé d'avance. Par contre, une observation a été faite dans le sens où il faut « dire » à la population et les responsabiliser. Il est important dans la concertation de responsabiliser les participants de sortes à faire une responsabilité « collective » et non irréalisable.

Vous avez parlé de socle commun, c'est quelque chose qui est beaucoup ressorti dans les entretiens. Il serait important que non seulement les techniciens et les élus partent de ce socle commun, pour décider ensemble et que la population y adhère afin de se mettre d'accord et d'arriver à un consensus pour réaliser une approche par les « communs ».

Il faut se poser les bonnes questions, anticiper, et clarifier la gouvernance.

Nous avons fait une vingtaine d'entretiens libres de 20, 30 min à plus de 1 heure parfois. Ces entretiens donnent une bonne image de la dynamique qui est au cœur de l'élaboration du SAGE.

Ce sont les bureaux d'études, en charge de la concertation, qui vont donner le calendrier et les détails de la concertation du public.

• **Intervention de M. Ivan PASCAUD, garant de la concertation :**

Le but de nos missions de garants est de faire des préconisations sur la façon dont va se tenir cette concertation.

Sur le périmètre de la concertation, nous sommes sur un territoire assez large : il va falloir mailler ce territoire très peuplé et centralisé.

Ensuite, sur la durée, la loi dit qu'il faut entre 15 jours et 3 mois. Nous avons pensé partir sur une concertation de 3 mois au vue de l'étendue du territoire et de la complexité du sujet.

Le calendrier est fixé au 1^{er} semestre 2024.

Je tiens à préciser que cet ensemble de préconisations est plus ou moins général, non précis, et que liberté est laissée au maître d'ouvrage pour les suivre ou non. Nous reviendrons dessus au bilan pour savoir pourquoi telles ou telles choses non pas été suivies ou faites.

Nous sommes sur une concertation grand public, on nous a beaucoup demandé de cibler particulièrement un public jeune et les actifs qui sont généralement les plus éloignés des concertations publiques. Il faut savoir comment aller chercher ces publics, aller vraiment au-devant de la population et ne pas attendre qu'elle vienne à nous. Ce que l'on note sur la question des publics, c'est que, généralement, la concertation va marcher si les élus, autres que les membres de la CLE, relayent de manière efficace l'information et mobilisent leur propre réseau.

Sur la méthode et les outils, ce qui est obligatoire, c'est un dossier de concertation qui est publié au minimum 15 jours avant le début de la concertation. Il doit être accessible, lisible, pédagogique, transparent et compréhensible par tout un chacun. Il ne doit pas défendre un projet mais le présenter. L'information est un des premiers niveaux de la concertation.

Sur les grands principes, la question principale est de savoir quels sont les objectifs de cette concertation. Il faut des réponses les plus précises possibles là-dessus qui fera que l'on aura des résultats le plus utile possible.

Il est important de savoir précisément ce que l'on peut, ou ne peut pas, mettre dans un SAGE pour pouvoir le présenter assez facilement et pour pouvoir, choisir sur quoi on concerte et nos objectifs de concertation. Il faut éviter la frustration et le travail sur des choses qui ne sont pas utiles dans ce processus.

Il y a aussi plusieurs thématiques à aborder au cours du processus de concertation.

Il n'y a pas besoin de débattre sur l'utilité du SAGE mais il va falloir expliquer le plus clairement possible la gouvernance de l'eau qui est quelque chose de difficile à appréhender. Il va falloir s'aider de documents assez clairs. Il est important aussi de rappeler tout au long de la démarche de concertation qui est décisionnaire in fine : la CLE.

Les autres thématiques à aborder sont le dérèglement climatique, la vulnérabilité de la ressource, le stockage de l'eau, la diversité des usages de l'eau et aussi la qualité de l'eau.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je vous remercie d'avoir bien précisé les contours de cette concertation et surtout d'avoir déjà fait remonter les attentes, ce que vous avez ressenti sur le terrain lors des différents échanges et aussi d'avoir attiré notre attention sur certains points en particulier.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Le problème fondamental est l'accessibilité et la connexion avec les populations. Comment faire venir les administrés à des réunions qui les concerne ? Qui vient à ces réunions : la typologie classique des participants à ces réunions, vous avez l'opposant à la municipalité, le technicien, celui qui sait tout, vous avez une multitude de différences, c'est pour ça qu'atteindre toutes les populations, cela me paraît un peu utopique. Même si on a la volonté de discuter avec les populations, le public ne se déplace pas. Je tenais à pointer ce phénomène, nous l'avons eu au réunion du SMIVAL, nous l'avons partout et c'est embêtant parce que souvent les personnes les plus concernées, souvent ne viennent pas et les personnes concernées sont celles qui ont des intérêts à venir. Nous avons des « réseaux » mais il y a des décalages entre les niveaux d'informations aussi et c'est tellement humain d'être différents, derrière les mots nous ne mettons pas tous la même chose.

• **Intervention de M. Ivan PASCAUD, garant de la concertation :**

De manière générale, le maître d'ouvrage espère qu'il y aura le maximum de monde possible aux concertations. Ce qui est important, c'est d'ouvrir le droit à la concertation mais on ne pourra jamais forcer tout le monde à participer, et ce n'est pas ce qui est souhaité. Il y a aussi un droit à ne pas participer. L'important, c'est d'ouvrir et de permettre à tout un chacun d'avoir l'information et de participer s'il en a envie. On va tout faire pour qu'il y ai le plus de monde possible.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Nous avons mis 90000€ dans une consultation participative avec des animateurs, avec toutes les communications possibles et il y a eu 10% de participations. C'est bien, mais le problème, c'est que

lorsqu'on a des projets qui sont validés ou concertés, si on les mets en place, les 90% qui ne sont pas venus, sont contre.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

Une façon de régler le problème, c'est de dire : vous avez le droit à la parole, vous ne l'avez pas pris, c'est dommage. Mais vous pourrez vous rattrapez puisqu'il y a une concertation continue puis une enquête publique, donc pas mal de possibilités. Nous faisons partie des processus participatifs réglementaires puisque vous avez le débat public, la concertation préalable et l'enquête publique. Il existe des processus règlementaires en France, et il y a aussi des tas de dispositifs participatifs. Nous avons quand même beaucoup de chance dans ce pays d'avoir beaucoup de projets participatifs. Et malgré tout, on arrive à des blocages, je pense que c'est surtout parce qu'il faut vraiment relever la longueur des projets. Quand vous parlez de 10%, je suis admirative parce que c'est énorme et vous voyez, sur le SAGE Neste rivière de Gascogne, sur 300 000 ou 400 000 habitants, nous avons eu 1750 contributions, nous étions super contents et quand vous le rapportez au nombre d'habitants, cela ne fait que 0,5% de la population, c'est ridicule mais en même temps, cela fait beaucoup de contributions. Après, l'information a été beaucoup plus large, il y a eu des débats mouvants, des marchés, nous n'avons pas pu savoir précisément combien de personnes avaient été touchées. Il y a 1750 personnes qui ont réagi, c'est très bien mais à une échelle de bassin. Nous faisons le maximum pour que chacun puisse s'informer et participer.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Il y a aussi le fait d'aller vers les gens, notamment d'aller sur les marchés, les hommes politiques le font de plus en plus, ils vont à la rencontre des personnes là où elles se trouvent.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Sur le marché, nous, élus locaux, assez anciens pour ma part, nous sommes souvent agressés verbalement sur des sujets d'ailleurs que les personnes ne connaissent pas, qu'il faut expliquer, etc... Les marchés, j'en fais pas mal depuis très longtemps et on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de gens qui s'expriment dans la critique et beaucoup qui sont d'accord mais qui ne participent pas.

• **Intervention de Mme Joëlle CHALAVOUX, Conseillère départementale (CD11) :**

C'était pour revenir sur l'intervention de M. PASCAUD. Vous avez dit quelque chose de très important, sur le fait qu'il faut être clair pour éviter les frustrations après. Je pense que dans les choses qui font que les gens ne viennent pas, c'est qu'ils ont l'impression que cela ne sert à rien, que ce ne sont pas eux qui décident. Dans les communications que l'on aura, il faut qu'on puisse montrer à quoi sert la participation et pourquoi les gens vont « gagner » quelque chose à venir. J'en fais pas mal et j'entends souvent : « si c'est pour nous demander notre avis et ne pas en tenir compte après, ce n'est pas la peine. » Il y a une grande désaffection, or cet avis il est quand même pris en compte, donc dans la communication qui sera faite et dans les invitations aux événements, je pense que cela doit ressortir.

La frustration dont vous parlez, a été tellement vécu par des gens qui ont participé et qui ont eu l'impression que cela n'avait servi à rien qu'elle est vraiment à prendre en compte. C'est vrai qu'il faut prévenir que c'est la CLE qui décide en fin de compte mais il faut aussi montrer en quoi il est important, pour les décisions de la CLE, et pour l'intérêt général, que beaucoup de gens participent même ceux qui ne sont pas d'accord.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

On va passer la parole au Cabinet Eclectic Expérience et Le Temps d'Agir qui travaillent de concert justement sur la concertation préalable et les modalités de cette concertation préalable.

3) Préparation de la concertation préalable et des actions de communication :

• **Intervention de Messieurs David PROTHAIS et Morgan CHEHILI, Eclectic Expérience :**

Voir présentation faite en séance par le bureau d'études.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Le 01 février, une réunion publique de lancement présidée par M. le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège aura lieu à 18h00 et à 16h00, se tiendra l'assemblée plénière de la CLE.

Vous nous présenterez le programme de la concertation de manière définitive lors de l'assemblée plénière de la CLE du 07 décembre, à ce moment-là les lieux et les dates seront définitivement arrêtés.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous avons une visioconférence prévue la semaine prochaine avec les syndicats de rivières et les directeurs et directrices pour présenter les lieux proposés pour les animations, et voir si ils sont pertinents. Il y aura les marchés, les ateliers, les parcours commentés, il faut voir déjà si techniquement c'est possible, si les thématiques conviennent pour les bassins versants et puis, il faut s'occuper aussi de l'aspect logistique. Il ne faudra pas trop « tarder » pour que l'on puisse, à la plénière de la CLE du 7 décembre, valider le dossier de concertation.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous avons obtenu l'appui du service communication du CD09 pour nous accompagner aussi dans cette démarche. Ce n'est pas tout de faire mais il faut faire savoir aussi, c'est important. J'attends beaucoup aussi de la réunion de lancement pour que les populations soient informées de manière la plus large possible et que nous soyons relayés par les différents médias.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Avant de détailler le partenariat avec « Eau Ariège », il y a le choix du nom de la démarche.

Le bureau d'étude Eclectic, la direction de la communication du CD09 et notre équipe SAGE vous proposent 2 titres à choisir pour la démarche qui seront repris pour la concertation préalable et la concertation continue :

- 1- SAGE BVPA : L'eau, notre bien commun, des Pyrénées à la Garonne, la concertation est ouverte !
- 2- SAGE BVPA : Le futur de la ressource en eau sur le territoire, parlons-en !

Résultat : 21 voix pour le titre 1
5 voix pour le titre 2

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous allons donner la parole à Patrick Rescanières, directeur du SMDEA, pour nous présenter la démarche, leurs actions, et leur implication dans cette phase de concertation avec « Eau Ariège ».

• **Intervention de M. Patrick RESCANIERES, Directeur du SMDEA 09 :**

Pour expliquer ce qu'est « Eau Ariège », en premier lieu, c'est une démarche volontaire, c'est important de le rappeler. Cette démarche volontaire fait que nous sommes aussi devant des difficultés, tout est à construire. On rappellera que c'est une démarche partenariale entre tous les institutionnels du domaine de l'eau. On retrouve bien entendu des syndicats d'eau et d'assainissement, la chambre d'agriculture de l'Ariège, EDF Hydro et tous les syndicats rivières. C'est une démarche qui vise à rassembler tout le monde avec un cotech et un copil systématiquement : un cotech qui regroupe des techniciens qui vient « nourrir » le copil. Le public se veut le plus large possible, le plus grand nombre, on commence au travers des actions qui ont déjà été menées à avoir quelques retours d'expériences. On s'aperçoit que le sujet intéresse beaucoup les jeunes et que c'est un public que l'on arrive à capter ; ce que vous avez appelé « le public d'actifs », le reste de la population, je dirais que c'est un peu plus compliqué. On s'aperçoit, au travers des démarches que l'on a pu faire que c'est un public difficile à capter.

Le projet « Eau Ariège », c'est sensibiliser tous les usagers aux usages raisonnés de l'eau quel que soit cet usage. Nous n'avons pas été dans une démarche de concertation mais plutôt dans une démarche d'information avec un petit retour d'expérience d'un an. Nous avons un prochain comité de pilotage sur le sujet où l'on doit analyser, ce qui a été bien fait, ce qui l'a été parfois un petit peu moins et surtout tracer les perspectives pour l'avenir. C'est un prochain copil qui aura lieu dans les prochains jours et qui va être intéressant pour voir un peu comment on ressitue notre démarche, fort de l'expérience de l'année passée.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Il a été prévu avec M. MIGNOTTE qui s'occupe d'« Eau Ariège » des interventions sur la sensibilisation par rapport aux parcours commentés pendant la concertation préalable et celle en continue de 27 mois. Par rapport à ce qu'a présenté Morgan pour Eclectic, il y a des choses qu'on peut inclure dans les 3 mois mais il nous faut encore quand même de quoi « alimenter le moteur » pendant les 27 mois. C'est pour cela que nous avons demandé à « Eau Ariège », si nous pouvions les impliquer par exemple dans les visites des stations d'eau potable puisque le citoyen ne connaît pas forcément comment fonctionne l'eau, comment elle arrive à son robinet en bon état et bonne qualité et en quantité. Nous avons évoqué un parcours commenté sur l'Hers « au fil de l'eau », puisque cette rivière d'amont en aval, regroupe tous les usages. Il a été prévu aussi une intervention sur un atelier thématique comme celui sur la thématique de la qualité de l'eau et biodiversité des milieux aquatiques vers le Mas d'Azil, dans la vallée de l'Arize. Ensuite, il y a toutes les animations scolaires, ce sera évoqué en copil la semaine prochaine. « Eau Ariège » a prévu des animations scolaires dans 9 écoles primaires entre janvier et juin 2024 et d'autres animations qui pourraient venir pendant le reste de l'année scolaire 2024. Nous avons évoqué pour septembre 2024, un travail sur un partenariat avec le lycée Jacquard de Lavelanet, si les enseignants et les projets pédagogiques le permettent, pour la confection d'une maquette ou un outil qui pourrait être mis à disposition de l'ensemble des partenaires et l'ensemble des syndicats de rivières du bassin versant.

Ensuite, nous avons prévu aussi une participation à l'évènement de clôture de la concertation préalable, il faudra l'affiner, tout ça est en débat.

Pendant la concertation en continu, il y a des projets de nouvelles stations d'épurations qui vont sortir, sûrement sur la basse Ariège, ce serait l'occasion de faire connaître le fonctionnement de ces stations.

Nous avons aussi la journée mondiale de l'eau, le 22 mars, nous pensions le faire à Pamiers ou son agglomération, en partenariat avec des écoles. Cela permettrait, dans la carte de la concertation préalable de mailler encore un peu plus le territoire du SAGE.

Nous avons aussi notre propre communication qui est déployée et les actions de formation que l'on va vous détailler.

• **Intervention de M. Patrick RESCANIERES, Directeur du SMDEA 09 :**

L'idée qui a l'air de bien fonctionner, c'est de faire visiter les installations où on est dans le concret.

• **Intervention de Mme Marie BERTHELOT, Directrice du SYMAR :**

Je voudrais rebondir sur les propositions qui ont été faites par rapport à la consultation. Ce qui a été présenté est très intéressant, cela va être assez dense sur le 1^{er} trimestre.

Je parlerais plutôt de consultation plutôt que de concertation puisque vous allez aller à la rencontre des divers publics, échanger avec eux pour ensuite faire remonter des 1^{ères} idées au décideur du projet SAGE. Nous ne sommes pas encore dans la co-construction c'est juste une 1^{ère} démarche, je m'interroge sur la poursuite de la concertation tout au long du projet qui n'a pas encore été présentée et qui, je pense, doit encore être en réflexion en interne.

En ce qui concerne le public, au vu de la complexité et la diversité des thèmes qui doivent être réfléchis collectivement, ce serait bien, dans le cadre de cette consultation/concertation, que l'on arrive à mobiliser les adolescents. Ce sera plus pertinent de les impliquer, eux, qui ont déjà un peu de recul sur la vie par rapport à des petits enfants et qui pourrait apporter leur point de vue à la réflexion. Cela ne va pas être facile, il va falloir certainement aller dans les lycées pour les sensibiliser et provoquer des échanges mais je trouve que cela a vraiment un intérêt pour le projet SAGE.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

Pour répondre à Mme BERTHELOT, effectivement vous avez raison, c'est de la consultation mais c'est aussi de la concertation, il me semble et de toute façon, c'est son type, réglementairement, cela s'appelle concertation préalable et une concertation continue. Effectivement, vous avez raison, c'est un peu limite en matière de co-construction, puisqu'évidemment les décisions appartiennent à la CLE mais cela doit porter le nom de concertation puisque c'est réglementaire.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Je pense qu'il faut bien se garder de privilégier uniquement les solutions techniques, solutions d'ingénieries parce qu'il y a des solutions fondées sur la nature qui sont sans coût pour la collectivité. Au contraire, elles peuvent être d'un apport considérable et je pense d'ailleurs que les possibilités sur d'autres départements sont nombreuses. Il n'y a qu'à voir un peu les démarches qui sont faites par la Chambre d'Agriculture pour favoriser l'agriculture beaucoup moins productiviste ou bien le SMIVAL, sur la reconstruction des paysages pour ralentir le cycle de l'eau. Je pense que cela fait partie des solutions fondées sur la nature sur lesquelles il faudrait insister.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

M. DELRIEU, des SFN, il y en a à coté aussi dans la Haute-Garonne avec l'expérimentation dans le cadre du PTGA, d'injection d'eau du canal latéral à la Garonne dans les nappes phréatiques. Je crois qu'on est ouvert à tout. Moi, je vous le dis aujourd'hui, il n'y aura pas une solution, ce sera un mix de solutions. J'ai écouté avec attention votre proposition, c'est une très bonne démarche, après cela ne veut pas dire qu'il faut supprimer les barrages.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

Non, il ne faut pas faire un procès d'intention. C'est un groupe où il y a beaucoup de techniciens et je trouve qu'il a raison, d'apporter cette vision sur les paysages et les solutions fondées sur la nature. Je trouve qu'il apporte un bémol qui est quand même important. Il faudra le prendre en compte.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Il y a d'autres dates qui vont se rajouter normalement puisque la Cellule d'Assistance Technique des Zones humides (CatZH) doit organiser la journée mondiale des Zones Humides qui sera en février prochain. Je n'ai pas encore la date mais ce serait sur le secteur du bassin versant de l'Arize pour montrer justement le fonctionnement des SFN et ce que les exploitants agricoles ont à montrer sur ce bassin. Cela sera organisé par l'ANA-CEN en tant qu'assistant technique aux zones humides. Ce sont des dates qui peuvent se rajouter dans notre calendrier de la concertation. S'il y a d'autres événements à ajouter ou à compléter, nous les rajouterons avec plaisir. Pour la concertation continue, nous avons 27 mois donc nous pourrons faire d'autres parcours commentés ou animations. C'était un exemple que nous avons travaillé avec M. MIGNOTTE pour « Eau Ariège » mais nous pouvons en mettre d'autres, durant les 27 mois. Il faut justement poursuivre cette animation au fil du temps.

4) Questions diverses :

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

- Elaboration d'un plan de communication

L'équipe d'animation du SAGE travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de communication. C'est un document de 15 à 20 pages qui va présenter les objectifs de la concertation et la communication de cette démarche et les éventuels partenariats qui seront faits, notamment avec « Eau Ariège ».

Il note aussi les publics qui seront ciblés, les experts, membres du comité technique, les membres de la CLE, le grand public, les citoyens, les actifs, les jeunes, les scolaires ; généralement on s'adresse aux 2nd et 3^{ème} cycle, mais comme l'a souligné le SYMAR, on pourrait aussi élargir la communication auprès des lycées et collèges.

Ensuite, il présente les étapes de la phase 2 du SAGE, les tendances et les scénarios, la stratégie du SAGE, son plan d'aménagement de gestion durable et l'élaboration de son règlement.

Puis, in fine, l'enquête publique et son approbation du SAGE et de son règlement.

Ce document présente les différents outils de communication et de concertation, les communiqués de presse, comment vont se dérouler les ateliers territoriaux, les débats itinérants, les parcours commentés, les animations auprès des scolaires et du grand public et nous continuerons en 2024,

les formations des membres de la CLE. C'est enfin un document qui présente les différents outils de communication, à la fois numérique et en papier, vous pouvez imaginer tout un pack de communication qui pourra être utilisé.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

Je voulais juste dire un mot sur l'équipe de communication, franchement, c'est une super équipe, qui a pris le sujet à bras le corps et je voulais quand même le souligner parce que ce n'est pas toujours le cas et c'est très important d'avoir cette équipe de communication qui va venir en support de l'équipe d'animation du SAGE.

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

Elles ne sont pas présentes aujourd'hui mais la directrice est Estelle TABEAUD, nous avons également Aurélie COMBES, Eloïse FAGNIER et Mélanie MARTINS.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice du SAGE BVPA :**

Comme vient de l'évoquer Florian TESTA, dans le cadre de ce temps de formation, l'équipe du SAGE va proposer aux membres de la CLE, 2 sessions de formation. La 1^{ère} se déroulera le 16 novembre et sera organisée par le syndicat des rivières du SALAT-VOLP. Elle sera présentée par la technicienne, Mme GUERIN Peggy et elle aura lieu à la communauté des communes Cagire-Garonne-Salat à Mane. Nous mettons d'ores et déjà à votre disposition aujourd'hui un bulletin d'inscription que l'on va vous distribuer. Nous ne pouvons que vous engager à venir participer à cette formation qui traitera des zones humides de façon générale.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je vous prie de m'excuser, je dois partir, je laisse Daniel BESNARD, Vice-Président de la CLE terminer. Je tiens vraiment à vous remercier de votre participation qui a été positive et je crois qu'il y a un beau challenge à relever et quand je vous écoute, je me dis que nous sommes sur la bonne voie, maintenant, il faut transformer l'essai.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice du SAGE BVPA :**

Une 2^{ème} formation sera prévue début décembre qui, elle a déjà eu lieu au mois d'avril et qui concerne les essentiels sur le fonctionnement des cours d'eau. Elle sera proposée sur le site de Verniolle, au siège de la Fédération de Pêche, et sera présentée par M. Laurent GARMENDIA. Vous serez informés prochainement par mail.

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

Sur la plaquette du SAGE, je pense que vous l'avez tous reçu, nous avons fait une communication assez large à l'ensemble des membres de la CLE. Elle présente ce qu'est un SAGE, ses objectifs, le cadre réglementaire qui l'encadre et à la fin, un calendrier qui va jusqu'en 2026, jusqu'à la mise en œuvre. Pour savoir où nous nous situons, nous sommes à la fin de 2023, nous démarrons la phase « Tendances, scénarios et stratégies » et là, vous voyez que c'est assez dense, il y a pas mal de choses comme la concertation préalable qui se poursuivra sur la concertation continue, un peu plus longue de 27 mois.

Enfin, au niveau de la communication, maintenant, on utilise l'outil e-Agora qui est un outil informatique qui permet des diffusions, par mails, en grand nombre. Ne vous étonnez pas de recevoir cela, ce n'est pas un spam, c'est l'outil e-Agora. Nous essaierons aussi de communiquer tous les 2 mois les dates les plus importantes par notre lettre info'SAGE. En septembre, nous vous avons communiqué notamment cette date aujourd'hui, la date de la prochaine plénière de la CLE, le 7 décembre. Nous continuerons de vous informer de manière assez dynamique.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous vous avons déjà annoncé le 07 décembre, avec la séance plénière de la CLE. Les membres de la CLE valideront le dossier de concertation, nous vous présenterons le plan de communication définitif, nous vous l'enverrons avant, si possible et enfin, la présentation de toutes les études en cours de nos bureaux d'études IREDD, CACG et ECTARE.

Ensuite, c'est obligatoire, même si c'est un peu tard, nous vous présenterons le bilan annuel 2022 de l'animation de la CLE du SAGE, cela doit être voté en plénière. Nous ferons ensuite une séance plénière le 1^{er} février, juste avant la réunion de lancement de la concertation, avec l'avancement des outils dédiés à la concertation et puis les dates des Commissions Géographiques pour les ateliers proposés par IREDD et CACG, en février. Nous vous donnerons les dates définitives à ce moment-là.

Normalement, nous vous avons tout envoyé, sauf cette présentation, donc nous allons vous l'envoyer avec le compte-rendu de la réunion. Tous les documents validés sont ensuite mis en ligne, sur le site internet du CD09 : www.ariège.fr, dans la rubrique : « Mieux vivre ici » et bientôt, il va y avoir une refonte du site, donc nous aurons prochainement une page d'accès direct au SAGE avec tous les documents.

• **Intervention de M. Daniel BESNARD, Vice-Président de la CLE :**

Je vous remercie à tous de votre présence, je vous remercie pour les présentations exhaustives et synthétiques. C'était dense et intéressant. Merci à tous et aux prochaines réunions.

La séance est levée à 12h34.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA

Le Président de la CLE
du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE

Jean-Paul FERRE

